

Aux enseignants de français à l'étranger

Les premiers Etats Généraux du FLE – FLS¹ se sont tenus à Paris les 16 et 17 janvier 2006.

Ils ont mis en avant des problèmes essentiels qui, à travers le FLE – FLS, concernent autant les immigrés et leur intégration, le statut des enseignants de FLE, la diffusion du français à l'étranger que le rôle des institutions dans ces différents domaines. Plus que des problèmes, ce sont des enjeux pour la France et pour l'Europe.

Ces problèmes nous concernent aussi, nous, Français à l'étranger, en tant que citoyens responsables et en tant qu'individus, souvent acteurs, par notre expatriation, de l'enseignement et de la diffusion du français. D'ores et déjà, l'ADFE assure de son soutien Chantal Forestal, Présidente du comité d'organisation de ces EG et tous ceux qui croient aux valeurs qu'elle véhicule et qui sont impliqués dans le FLE – FLS.

L'enjeu de départ est donc celui de la langue française qui, plus que la langue de la République, est *aussi et surtout la langue de tous ceux qui la parlent dans le monde et portent haut ses valeurs de liberté* : comment bien enseigner, transmettre, en France et à l'étranger, cette langue et cette culture ? Comment faire pour que la diffusion du français s'inscrive dans la « diversité culturelle »² ?

« Les Etats Généraux, c'est le début d'un mouvement social » ; l'ADFE est dans ce même mouvement social au même titre que pour les autres causes qu'elle défend.

1) Les publics concernés par le FLE – FLS

***Le public prioritairement concerné est celui de « l'intégration scolaire en France »**, les enfants français de parents migrants et les « primo-arrivants », d'origine très diverses. La scolarisation, on le sait, est l'enjeu majeur de l'intégration. Or, malgré les discours lénifiants, cette intégration nécessite *un changement des concepts et pratiques pédagogiques de l'enseignement scolaire*, ce qui n'a pas encore même commencé...

D'abord, il est indispensable de redonner toute sa valeur, dès l'école primaire, à la langue maternelle de ces enfants et faire appliquer le rapport Bénisti qui a fini par reconnaître « le bilinguisme comme facteur d'intégration ». D'ailleurs, au-delà de ce « bilinguisme », c'est en fait le plurilinguisme (l'éducation à plusieurs langues et cultures) à l'école qu'il faut développer³, afin d'ouvrir, dès le plus jeune âge, les enfants à la tolérance, à la reconnaissance de l'autre, à travers sa langue et sa culture et de maintenir les valeurs démocratiques qui sont les nôtres, à nous, Français, mais qui sont aussi celles d'une Europe ouverte et tolérante, capable de gérer sa diversité culturelle et linguistique et d'en tirer le meilleur profit.⁴

Ensuite, les conceptions et pratiques pédagogiques qui pour l'heure sont exclusivement centrées sur l'enseignement du « français langue maternelle » et qui *restent conçues pour des élèves monolingues français* ne sont plus *adaptées aux besoins diversifiés des publics scolaires dans notre pays*. Ceci implique à reconsidérer le concept de « français langue maternelle »⁵.

¹ **FLE** : Français langue étrangère ; **FLS** : Français langue seconde (qui concerne en particulier les immigrés qui doivent utiliser le français au quotidien) // **FLM** : Français langue maternelle.

² Les Français à l'étranger vivent bien souvent, binationaux, expatriés temporaires, cette diversité culturelle. Voir la présentation FDM : <http://www.francais-du-monde.net/hexag.html#div>

³ Comment faire autrement dans notre société multiculturelle ?

⁴ Sur le **plurilinguisme**, politique concrète de la diversité culturelle, et le développement d'une **compétence plurilingue et pluriculturelle** : voir en particulier les travaux du Conseil de l'Europe et la liste de liens.

⁵ Notamment en intégrant le concept de « langue maternelle » dans un concept plus large, celui de « **langue française** » qui prenne en compte le français langue maternelle, le français langue seconde et le français langue étrangère.

L'institution scolaire doit évoluer pour qu'elle *conçoive et mette en œuvre une politique globale d'intégration des enfants de migrants*, en France. **A l'étranger elle doit prendre en compte la langue et la culture des enfants des pays d'accueil à l'étranger qui ont fait le choix d'être scolarisés dans les lycées français⁶, qu'elle encourage activement le plurilinguisme et qu'elle dépasse l'idéologie de l'enseignement du français langue maternelle.**

Tous ceux qui, parents ou enseignants, mettent leurs enfants ou enseignent dans des lycées français à l'étranger, reconnaîtront aisément les enjeux qui sont exposés ici et retrouveront les difficultés et dilemmes quotidiens qu'ils doivent affronter sur ce terrain⁷...

◆ **Le public de l'intégration sociale et de l'insertion professionnelle** - le public des migrants adultes pour lesquels le « Contrat d'accueil et d'intégration » ressemble davantage à une politique d'assimilation, « oublieuse » de leur culture, dotée de moyens ridicules, ce qui ne peut qu'exacerber les tensions déjà présentes – et le public relevant de la lutte contre l'illettrisme - où le chantier est quasiment vierge...- attendent qu'on leur donne les moyens de réussir leur intégration sociale.

◆ **Le public des universités et centres universitaires** qui *veut acquérir une maîtrise suffisante du français pour suivre une formation universitaire dans notre pays*. Le peu d'intérêt des autorités pour ce public, pourtant public « d'élite » est inquiétant : aucune prise en compte des parcours antérieurs, aucune formation préalable aux études universitaires en France, qui ont des exigences particulières, notamment dans la manière de rédiger, place ridicule donnée à l'apprentissage du français par les étudiants (Erasmus,...) qui ne l'auraient pas étudié « chez eux »⁸, priorité accordée à *l'excellence et à l'innovation dans le cadre de la compétition internationale*, conduisant à privilégier la coopération avec les pays du Nord et les pays émergents (la Chine, par exemple), *dispositif inacceptable de ségrégation par une sélection dès le pays d'origine opéré par des agences privées pour « accueillir » les étudiants venus des « pays du Sud »*.

◆ **A l'étranger, la situation est pour le moins paradoxale : il y a un désir de France hors de nos frontières, de nombreux pays réclament son soutien pour diffuser l'enseignement du français, alors que la France - et nous en faisons l'expérience chaque jour, nous, Français à l'étranger – se désengage, ferme ses Instituts, retire ses moyens là où ça fonctionne pourtant bien, partout dans le monde : en Autriche⁹, en Grèce, comme ailleurs en Europe, en Asie, en Amérique...**

De tout cela ressort la nécessité de changer les institutions...

2) Les institutions

L'institution scolaire doit passer d'une logique égalitariste utopique à une logique de « *la différenciation et de l'autonomisation de l'apprentissage* » : la défense de la langue française implique *la défense des variétés de parlers français, ainsi que la reconnaissance du plurilinguisme dans notre pays*.

⁶ Il est notable que, si les lycées français à l'étranger accordent quelques heures d'apprentissage à l'école primaire, à la langue du pays d'accueil, le plurilinguisme ne fait pas partie des programmes et, au collège-lycée l'enseignement des langues étrangères est, pour ainsi dire, exclusivement celui des « grandes » langues... Et la langue du « pays d'accueil » n'est même parfois enseignée qu'à ses « locuteurs natifs »...

⁷ Comment, quand on est enseignant dans un établissement français et a fortiori à l'étranger, « gérer » une classe composée d'un public très divers, ne disposant pas toujours des « bons » moyens linguistiques ?

⁸ Il y aurait par conséquent beaucoup à faire « chez eux » aussi, en encourageant et en aidant l'apprentissage du français, « seconde langue vivante » (Il n'y a plus à se battre pour la première place : l'anglais s'impose de partout... Mais, pour la deuxième, d'autres pays, comme l'Allemagne, ont une politique beaucoup plus offensive que la France) et en développant les coopérations éducatives dans le secondaire et le supérieur.

⁹ Voir sur ce sujet l'article de Mona Muraccioli, « au-delà des mots, l'abandon de la langue française », FDM :

<http://www.francais-du-monde.net/diversdoc/languefr.htm>

Les institutions de formation pour adultes doivent répondre qualitativement à une demande nombreuse et au manque de formation des formateurs *dans une perspective d'intégration - insertion sociale de populations d'origine étrangère souvent confrontées à la pauvreté.*

L'institution universitaire doit répondre à la très grande diversité de son public et la « didactique des langues/cultures » ne doit plus être une discipline marginalisée et dépendre d'autres disciplines réputées « plus prestigieuses » : elle doit prendre toute sa place afin de pouvoir mener à bien son rôle dans ces enjeux majeurs.

L'avenir du français se joue, en particulier dans la défense de notre langue au sein des **Institutions européennes**. Or, là aussi la France se désinvestit, alors même que l'un des enjeux de l'élargissement de l'Europe devrait être la défense de la diversité linguistique et culturelle... Actuellement la « **Francophonie** » est en « repli » et l'Etat se désengage de plus en plus au profit *d'institutions privées ou semi-privées*... On connaît pourtant les enjeux politiques, économiques et culturels qui se jouent là pour la France, pour sa place dans le monde et les idées qu'elle doit défendre...

3) Les formations et formateurs : les enseignants de FLE-FLS

Tous ceux que nous côtoyons tous les jours, à l'étranger, mais qui se trouvent aussi en France, **les enseignants qualifiés en FLE**, détenteurs de maîtrise, master, thèse, sont en majorité des « hors-statut », souvent avec des contrats scandaleux, très souvent payés bien en dessous de leur qualification et de leur travail¹⁰.

En France, l'Institution scolaire se trouve dans une situation aberrante : alors que les enjeux concernant l'intégration du public scolaire sont essentiels, l'enseignement à ces publics en difficultés est majoritairement donné *par des professeurs non qualifiés en FLE, parce qu'ils ont passé des concours de « français langue maternelle »* et l'enseignement aux adultes dans le secteur public (centres universitaires) ou le secteur privé est donné par des enseignants très bien formés aux publics FLE – FLS, mais qui se trouvent en situation précaire, contractuels ou vacataires.

Des concours doivent être ouverts à ces formateurs : *création de licences professionnelles en langues afin de préparer au concours du professorat des écoles ; création pour l'enseignement secondaire et le supérieur de nouveaux concours ; aménagement des concours de langues vivantes étrangères et de lettres par des options conséquentes...*, pour permettre aux enseignants FLE – FLS de se présenter à ces concours...

En Particulier, l'ADFE demande :

- qu'un débat démocratique s'ouvre et se met aux côtés de ceux qui souhaitent que l'Etat maintienne sa politique de diffusion de la langue française, au nom de la diversité linguistique et du plurilinguisme, au nom des valeurs démocratiques, au nom de ceux qui nous le réclament.

- Une meilleure **intégration scolaire**, au sein des établissements français à l'étranger, des enfants du « pays d'accueil »¹¹, en défendant le principe de **l'enseignement de la langue française, entendant langue maternelle-langue seconde-langue étrangère**, et en tenant compte de la **langue et de la culture du pays d'accueil** qui doivent être aussi, réciproquement, dans le souci de partage de valeurs, **enseignées aux enfants français**. Et, bien au-delà, dès l'école primaire, **une éducation plurilingue**, doit être exigée, afin, non seulement de partager langues et cultures française et « étrangère », mais aussi d'ouvrir tous les enfants à la démocratie, à la tolérance, de leur permettre de vivre et de faire vivre « la diversité linguistique et culturelle », fondement de l'Europe.

¹⁰ Partout se pose la question des **contrats** : 67% des enseignants des Centres Universitaires en France sont des vacataires, ... des organismes français publics ou semi-publics profitent actuellement du recrutement local, qui est devenu la règle, pour imposer des contrats proprement surréalistes au regard du droit français.

¹¹ Ne serait-ce que parce que, très pragmatiquement, bien souvent ce sont ces enfants qui choisissent notre système scolaire qui permettent aux lycées français à l'étranger de continuer à exister.

- **Que le plurilinguisme soit reconnu dans les programmes scolaires français**, permettant à tous ceux d'entre nous, **binationaux, expatriés** qui désirent retourner en France ou **immigrés** désirant vivre en France, de scolariser leurs enfants dans une école tolérante, ouverte aux langues et aux cultures, qui reconnaisse les différences et les utilise pour une meilleure intégration et un enrichissement de tous.

- **Que la France respecte les principes européens qui font de la diversité culturelle une priorité.** Il existe un organisme, le Conseil de l'Europe, des outils (le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues ; le Guide pour l'élaboration des politiques éducatives en Europe), des projets, des formations, des expériences concrètes menées au nom du plurilinguisme et de la diversité culturelle en Europe et en France même. Elles sont encore trop rares. Il faut les connaître et demander qu'elles soient partout diffusées. Aujourd'hui, le français ne peut maintenir son rang de « grande langue », ne peut « survivre » à l'anglais, que si les décideurs prennent cette initiative-là. Sans quoi, la Francophonie continuera à se réduire comme une peau de chagrin.

- **Que les pouvoirs publics, dans ce même respect de la diversité linguistique et culturelle,** ne renoncent pas à leur engagement dans la diffusion de notre langue et des valeurs qu'elle véhicule, que tous ceux qui, dans le monde, ont choisi notre langue ne soient pas déçus par l'attitude de la France qui ne peut que trouver dans son propre engagement un rôle et un poids forts, un soutien, au sein de l'Europe et du monde. En particulier, que les moyens soient maintenus dans les établissements francophones partout où ils existent, et développés pour soutenir le français, seconde langue vivante, dans tous les établissements « étrangers ».

- Que **les formateurs de FLE** qui jouent un rôle essentiel, tant dans la diffusion que dans la « cohésion sociale », puissent faire valoir leur formation ; aient **un statut** leur permettant d'assurer leur rôle dans l'Education nationale, en France, dans les lycées français à l'étranger, dans tous les lieux qui réclament l'enseignement du français ; obtiennent **des contrats** dignes de ce nom, respectueux de la législation française, à la hauteur de leur qualification.

L'ADFE soutient, en particulier, **la création de nouveaux concours de recrutement** au sein de l'Education Nationale afin de donner un véritable statut aux enseignants de FLE – FLS et leur permettre de tenir la place qu'ils sont les mieux à même de tenir dans l'enseignement du français – langue maternelle – langue seconde – langue étrangère.

Christel Troncy
ADFE Turquie

→ **Etats Généraux du FLE –FLS** - Comptes rendus des journées du 16 et 17 janvier 2006 ; acteurs des Etats Généraux : <http://fle.asso.free.fr>

→ Plurilinguisme

- **Cadre Européen Commun de référence** (CECR) (2000). Conseil de l'Europe : http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration_culturelle/education/Langues/Politiques_linguistiques/

- **Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe.** Conseil de l'Europe. Voir, pour une vue d'ensemble, la version de synthèse du Guide.

http://www.coe.int/t/f/coop%C3%A9ration_culturelle/education/langues/politiques_linguistiques/activit%C3%A9s_en_mati%C3%A8re_de_politique/Guide/

- **Développer la dimension interculturelle dans l'enseignement des langues.** Conseil de l'Europe : http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration_culturelle/education/Langues/Politiques_linguistiques/Activit%E9s_en_mati%E8re_de_politique/Dimension_interculturelle/

- **Projets européens sur le sujet** (Conseil de l'Europe) :
. **Janua Lingarum - La Porte des Langues**
<http://www.ecml.at/doccentre/abstract.asp?r=58&l=F>